

**Objet : DECISION DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR CONCERNANT LE
LOT 3 : PORTE-CLES
DE L'ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE TROPHÉES DESTINÉS A
RECOMPENSER DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES DU
DÉPARTEMENT (2022-0364)**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3221-11,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 5 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 1^{er} juillet 2021 donnant, notamment en vertu de l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales, délégation de compétence à madame la présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics,
- Vu l'arrêté n° 2021-004 du 19 juillet 2021 de Madame la Présidente du Conseil départemental donnant délégation de fonction à Madame Corinne Chabaud, Conseillère départementale, en matière de marchés publics et délégations de service public,
- Vu l'avis d'appel public à concurrence émis le 28/07/2022, relatif au lot 3 cité en objet,
- Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres, établi par la direction de l'achat public et la direction générale des services, service du protocole ;
- Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 29/09/2022,
- Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres présenté par la direction de l'achat public et la direction générale des services, la commission d'appel d'offres consultée,

DECIDE :

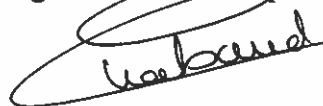
Article 1 :

- * De déclarer recevable, la candidature de FRANCE SPORT
- * De déclarer régulière, l'offre de FRANCE SPORT
- * De classer
- Première, l'offre de FRANCE SPORT

Article 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le 29/09/2022

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
La déléguée aux marchés publics et aux
délégations de service public



Corinne Chabaud